

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 21 mars à 10h, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 15

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICOSELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héroïse,

Date de la convocation : 17 mars 2026

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Désignation et fixation du nombre des membres du CCAS

Le maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration auxquels s'ajoute le président du CCAS étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 21 mars 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

The image shows a blue circular official seal of the Commune de Primarette. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'COMMUNE DE PRIMARETTE' and '38'. A black ink signature is written over the seal.